

# Avis à afficher dans votre entreprise

## Dates des vacances annuelles collectives en 2024

- L'entreprise fera l'objet d'une fermeture annuelle et collective aux dates suivantes : .....  
....., soit un nombre total de ..... jours de vacances.
- Les travailleurs doivent réserver ce nombre de jours de vacances pour la fermeture collective de l'entreprise.  
Les autres jours de vacances auxquels les travailleurs ont droit seront pris individuellement ; ceux-ci seront fixés de commun accord avec l'employeur et compte tenu des nécessités de bon fonctionnement de l'entreprise.
- Les travailleurs qui n'auraient pas droit, en vertu de la législation sur les vacances annuelles, à la totalité ou à une partie de ces vacances collectives seront placés en chômage temporaire durant cette période sans rémunération à charge de l'employeur, mais avec indemnisation du chômage s'ils remplissent les conditions requises et pour autant que certaines formalités soient accomplies.

Fait à ..... le .....

Signature du (des)  
représentant(s) des travailleurs

Signature de  
l'employeur ou de son délégué

**P.S.** Cet avis constitue une annexe au règlement de travail en vigueur dans l'entreprise.